

Sobriété énergétique : la ville de Sceaux intensifie son plan d'action

les points clés

- ✓ **Les actions mises en œuvre concernent les bâtiments municipaux, l'éclairage public, la flotte automobile municipale et les bonnes pratiques des agents municipaux**
- ✓ **La ville de Sceaux va notamment diminuer la température de ses bâtiments publics**
- ✓ **La Ville prévoit aussi de réduire la puissance de son éclairage public à certains horaires et d'avancer l'extinction de la mise en lumière de ses monuments**

Dans un contexte en forte évolution sur les plans écologique et économique, le conseil municipal de la ville de Sceaux, réuni le mardi 11 octobre 2022, a approuvé à la majorité le déploiement d'un plan de sobriété en vigueur dès octobre 2022. Baisse des températures dans les bâtiments publics, réduction de la puissance de certains éclairages publics selon les heures de la nuit, extinction de la mise en lumière des monuments dès 23h, renouvellement de sa flotte automobile... La ville de Sceaux agit pour faire face à la crise énergétique.

Un plan d'action pour réduire les consommations énergétiques

Au sein de ses groupes scolaires, équipements sportifs et autres lieux accueillant du public (hôtel de ville, Ancienne mairie, salles d'activités associatives...), la Ville applique de nouvelles mesures d'économie :

- réduction de la température dès octobre 2022, en journée, de 16°C à 14°C dans les gymnases et de 19°C à 18°C dans les autres bâtiments (les crèches ne sont pas concernées, seule la température nocturne passe de 16°C à 15°C la nuit) ;
- interdiction d'utiliser des chauffages d'appoint pour compenser ces diminutions de température ;
- mise en place progressive d'horloges et de détecteurs de présence complémentaires pour une coupure effective des éclairages dans les bâtiments municipaux durant la nuit ;
- remplacement des éclairages qui ne sont pas encore à LED (technologie peu consommatrice).

En matière de chauffage, la Ville se fixe pour objectif une économie de consommation de gaz évaluée à plus de 8 % (500 Mwh). Par ailleurs, tous les projets de réhabilitation ou de construction d'équipements municipaux (nouvelles crèches, extension de la salle de musculation et de remise en forme...) intègrent déjà des critères d'efficacité énergétique élevés (puits canadien, etc.).

En matière d'éclairage public et de mises en lumière, la Ville applique les nouvelles mesures suivantes :

- extinction de la mise en lumière des monuments (église, marché, hôtel de ville...) dès 23h (au lieu de minuit) ;

.../...



- réduction du nombre d'illuminations lors des fêtes de fin d'année ;
- dans les rues équipées d'installations en LED (environ 25 % des dispositifs d'éclairage), réduction de la puissance d'éclairage à 75 % de la tombée de la nuit à 23h, puis à 50 % à partir de 23h (contre 75 % actuellement), à 25 % à partir de 1h (contre 50 % actuellement), à 50 % entre 5 et 6h (contre 75 % actuellement) et à 75 % jusqu'au lever du jour ;
- déploiement de variateurs de puissance en fonction de la présence de piétons pour l'ensemble de l'éclairage public d'ici 2024 (quelques rues en sont déjà équipées, réduisant l'éclairage de 25 % en l'absence de présence humaine).

Une [enquête en cours](#) auprès des habitants pourra conduire à décider des mesures complémentaires telles que des créneaux d'extinction complète. D'autre part, 100 % de l'énergie électrique utilisée pour l'éclairage public est d'origine renouvelable dans le cadre du marché souscrit depuis 2015 par l'intermédiaire du Sipperec.

Concernant sa flotte automobile, la Ville réduira son parc de 8 % en 2023 par le non-remplacement de véhicules thermiques anciens. Les nouveaux véhicules acquis par la Ville seront autant que possible électriques ou hybrides, avec l'objectif d'atteindre 35 % de véhicules propres d'ici 5 ans (contre 25 % actuellement). Parallèlement, la Ville développe les prêts de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels de ses agents, et aussi pour expérimenter le trajet domicile-travail pendant une semaine.

Par ailleurs, au sein de son administration, la Ville encourage les visioconférences pour limiter les déplacements. En matière de bonnes pratiques informatiques, une charte du bon usage des e-mails est en cours de diffusion au sein des services municipaux. Enfin, des "écopulseurs" (agents volontaires) sont soutenus par la Ville pour être des ambassadeurs internes du plan de sobriété en proposant des actions concrètes. Leur rôle : sensibiliser tous les agents aux écogestes au travail et impulser une culture du développement durable dans leurs missions de service public.

Sceaux engagée de longue date dans une démarche de sobriété

Avec le concours des instances citoyennes participatives, Sceaux est déjà engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de sobriété :

- mise en place du dispositif "Ville 30" (limitation de la vitesse à 30 km/h) depuis 2019 ;
- lancement du forfait mobilité pour les agents municipaux grâce à la mise en place de l'IKV (indemnité kilométrique vélo) ;
- développement de la récupération des eaux de pluie et de solutions pour économiser eau et électricité ;
- gestion maîtrisée des ressources énergétique dans les nouveaux marchés signés avec différents prestataires ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire avec les enfants des groupes scolaires de la Ville ;
- ouverture de La Manufacture, un lieu ouvert par la Ville qui met à disposition de tous des machines spécialisées pour créer, détourner et réutiliser les fibres et le textile ;
- dématérialisation des convocations, documents d'information et de l'affichage ;
- évolution de la charte graphique de la Ville pour réduire la consommation d'encre.

contact presse

► Pierre Michonneau - 01 41 13 32 86
pierre.michonneau@sceaux.fr

télécharger
les photos
(cliquez ici)

